



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2025 02 03

OBJET :

**Création d'un réseau d'eaux usées au chemin du Baudaric – 2ème tranche :
convention de servitude en tréfonds
avec l'association syndicale des propriétaires du lotissement du Castellar**

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-six février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mme Martine Abellan, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mmes Sandrine Mauras, Marie-Fleur Alquier, Edwige Alunni, M. Christophe Céragioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mmes Fabienne Irlès, Malika Vannucci, M. Michel Caruso et Mme Chloé Roig.

Etait excusée : Kareen Woignier.

Le quorum est atteint

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2023 04 03 du 12 avril 2023 et n° 2024 01 04 du 25 janvier 2024, le conseil a décidé d'entreprendre des travaux de création du réseau d'assainissement sur le chemin du Baudaric et le quartier du Castellar.

Monsieur le Maire expose que la création d'un réseau public d'eaux usées desservant le domaine du Castellar, nécessite d'établir une servitude de tréfonds qui permettra d'exploiter le futur réseau d'assainissement.

Les parcelles concernées par cette servitude sont les parcelles cadastrées section AE n°113 et 123 et section AK n°11, 20 et 165 appartenant à l'association syndicale libre « les copropriétaires du domaine du Castellar ».

Monsieur le Maire propose au conseil de passer avec ladite association syndicale une convention fixant les conditions dans lesquelles les emprises nécessaires seront mises à disposition de la commune pour la constitution de cette servitude, ainsi que les obligations de chacune des parties.

Il donne lecture de la convention, consentie à titre gracieux, qui prendra effet à compter de sa notification et est conclue pour la durée d'exploitation des canalisations visées dans la convention ou de toutes autres canalisations qui pourront leur être substituées sans modification de l'emprise existante.

Monsieur le Maire propose également au conseil de l'autoriser à signer ladite convention et à entreprendre toutes les démarches et formalités nécessaires à la constitution de cette servitude.

**Le conseil municipal,
Où l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré**

Décide de passer une convention de servitude en tréfonds avec l'association syndicale des propriétaires du lotissement du Castellar relative à la desserte du Domaine du Castellar par le réseau d'eaux usées, telle que présentée.

Le projet de convention est joint à la présente décision.

Autorise le maire à signer ladite convention et à entreprendre toutes les démarches et formalités nécessaires à la constitution de cette servitude.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 28

Pour : 28

MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, M. Christophe Angéli, Mme Malika Vannucci, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Céragliari et Mme Sylvie Carletto.

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Elodie LORETZ

Francis TUJAGUE

006-210600482-20250226-20250203-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2025
Publication : 27/02/2025

Le Maire, Francis TUJAGUE